



N°44/2024/CTE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 26/07/2024
Date d'affichage 26/07/2024
Date de séance 01/08/2024

L'an deux mille-vingt-quatre, le-premier du mois d'aout à 16 heures.

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de TARAVAO en séance publique sous la présidence de Monsieur JAMET Anthony, le Maire.

Etaient présents :

Nombre de conseillers	Nom - Prénom	Présent	Absent	Procuration	VOTE		ABSTENTION	
					POUR	CONTRE		
En exercice	33	JAMET Anthony, Maire	X			X		
Présents	21	VIVISH Titaua, 1 ^{er} Adjoint	X			X		
Procuration	06	LENOIR Patricia, 2 ^{ème} Adjoint	X			X		
Absents	06	TERAITETIA Annabella, 3 ^{ème} Adjoint		X	Titaua VIVISH	X		
Votants	27	ZINGUERLET Jean-Marc, 4 ^{ème} Adjoint		X				
Pour	27	DUFOUR Robert, 5 ^{ème} Adjoint	X			X		
Contre	00	FANAURA Saindy, 6 ^{ème} Adjoint	X			X		
Abstention	00	PERRY Tarona, 7 ^{ème} Adjoint	X			X		
Délibération N°44/2024/CTE <i>Modifiant le budget principal 2024</i> <i>Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie dans les délais légaux</i>		METUA Pierrot, 8 ^{ème} Adjoint		X				
		SIE Mario, 9 ^{ème} Adjoint	X			X		
		OMAR Béatrice, Conseillère Municipale		X	Bruno LUCAS	X		
		HAAN Tepora, Conseillère Municipale		X				
		WINCHESTER Sandra, Conseillère Municipale	X			X		
		LUCAS Bruno, Conseiller Municipal	X			X		
		CASTANET Rosa, Conseillère Municipale	X			X		
		TEUPOOTAHITI Velma, Conseillère Municipale	X			X		
		DOMINGO Mapuna, Conseillère Municipale	X			X		
		PAPAURA Gervais, Conseiller Municipal	X			X		
		AMARU Vanina, Conseillère Municipale	X			X		
		ROIRO Jimmy, Conseiller Municipal		X	Sandra WINCHESTER	X		
		PATER Marcel, Conseiller Municipal	X			X		
		HAMBLIN Ueva, Maire-Délégué de Tautira		X				
		MARERE Séverine, Conseillère Municipale		X	Patricia LENOIR	X		
		LUCAS Béatrice, Conseillère Municipale	X			X		
		CHUNG SAO Willy, Maire-Délégué d'Afaahiti		X				
		TEURU Séverine, Conseillère Municipale		X				
		TEKURIO Moroni, Maire-Délégué de Faaone		X	Béatrice LUCAS	X		
		TETUAITEROI Pauline, Conseillère Municipale	X			X		
		RICHMOND Stanly, Conseiller Municipal	X			X		
		GANIVET Antoine, Conseiller Municipal	X			X		
		MAAMAATUAIAHUTAPU Keitapu, Conseiller Municipal		X	Saindy MIRIGA	X		
	ATANI Hérold, Maire-Délégué de Pueu	X			X			
	TAEREA Vehiari, Conseiller Municipal	X			X			

Fermant la majorité des membres en exercice.



**NOTE DE PRESENTATION
N°44/2024/CTE**

OBJET : Modifiant le budget principal 2024

Le projet de reconstruction de l'école Ohi Teitei suit son cours. Les études complémentaires ont abouti au choix du concepteur en juin dernier.

La demande de solde concernant les études préalables n'a pas été approuvée par l'État, faute de respect des délais de transmission de cette dernière, comme l'indique son courrier n° HC/12776/DIE/BFC du 25 juin 2024.

L'état liquidatif de ces études est le suivant :

Libellés	Prévisionnelles	Réelles	Taux de réalisation
Dépenses	10 103 048	4 672 200	46%
Subvention octroyée 80%	8 082 438	3 737 760	46%
Avance	2 424 731	2 424 731	30%
Solde	5 657 707	0	
Crédits dégagés / Crédits perdus	5 657 707	-1 313 029	

Le solde de financement à percevoir avait été estimé à 571 669 F CFP.

Dans le prolongement de l'opération d'adressage communal, une consultation est en cours pour définir le maître d'œuvre en charge du suivi des travaux d'adressage à venir.

Il est proposé d'ajuster la section d'investissement de la manière suivante :

Imputation -opération /fonction	Libellés	Mouvements de crédits	Imputation -opération /fonction	Libellés	Mouvements de crédits
2031/810	Études et diagnostic	-12 430 000	1321- 260/212	FIP Études préalables reconstruction de l'école Ohi Teitei	-571 669
2031-281/810	Maîtrise d'œuvre adressage communal	+12 430 000			
2051/020	Logiciels et outils de gestion	- 571 669			
En dépenses		-571 669	En recettes		-571 669

- Dans l'optique de se mettre en conformité avec la réglementation en vigueur, la commune a conclu un contrat pluriannuel pour les visites périodiques annuelles de l'ensemble de ses bâtiments.

À la lumière des premiers rapports établis en octobre 2023, certaines installations électriques ne répondent pas aux exigences réglementaires. Depuis, la commune a engagé des travaux de remise en conformité en commençant par ses écoles. Des travaux qui suivent leur cours à l'heure actuelle.

Compte tenu de la conjoncture actuelle concernant les risques des collectivités publiques, suite aux derniers événements (émeutes en France et en Nouvelle Calédonie), il a été compliqué pour la commune de trouver une assurance disposée à couvrir l'ensemble de ses bâtiments.

Une surprime a été appliquée en réponse au risque accru que représentent les installations électriques à revoir. En parallèle, un remboursement au prorata sera effectué par l'ancien assureur (3 366 331 F CFP).

- Compte tenu des déplacements des élus en Guadeloupe et en France, des mouvements de crédits sont nécessaires pour honorer les dépenses prévisionnelles :
 - 4 000 000 F CFP pour les frais de déplacement ;
 - 2 250 000 F CFP pour les frais d'hébergement et de mission des élus
- La commune a décidé de favoriser les actions de cohésion notamment la participation aux intercommunales de novembre 2024. Pour permettre la prise en charge de certaines dépenses liées à cette opération ainsi que pour permettre d'engager d'autres dépenses de cohésion qui pourraient être définies d'ici la fin de l'année, il est proposé d'abonder de compte « 6232 : Fêtes et cérémonies » de 2 millions.

Il est proposé d'ajuster la section de fonctionnement de la manière suivante :

Imputation /fonction	Libellés	Mouvements de crédits	Imputation /fonction	Libellés	Mouvements de crédits
61522/810	Entretien bâtiments	-6 283 669	7718/020	Autres produits exceptionnels	+3 366 331
6161/020	Assurances multirisques	+6 000 000			
6232/024	Fêtes et cérémonies	+2 000 000			
6251/021	Voyages et déplacements	+500 000			
6256/020	Frais de mission (agents)	-500 000			
6532/021	Frais de mission (élus)	+1 650 000			
En dépenses		+3 366 331	En recettes		+3 366 331

Tel est le projet de délibération qui est proposé au Conseil Municipal.



DELIBERATION N°44/2024/CTE du 01/08/2024

Modifiant le budget principal 2024

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE TAIARAPU EST -
Ayant été régulièrement convoqué et le quorum ayant été atteint ;
Sous la présidence du Maire de la commune ;**

- Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée par la loi organique n° 2007-223 du 21 février 2007 puis par la loi organique n° 2007-1719 du 07 décembre 2007 portant statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- Vu la loi organique n° 2004-193 du 27 février 2004, complétant le statut d'autonomie de la Polynésie Française, ayant été modifiée par la loi organique n° 2007-223 du 21 février 2007 puis par la loi organique n°2007-1719 du 7 décembre 2007 ;
- Vu la loi n° 71/1028 du 21 décembre 1971 modifiée relative à la création et à l'organisation des communes dans le Territoire de la Polynésie française ;
- Vu l'ordonnance n° 2007-1434 du 5 octobre 2007 portant extension des première, deuxième et cinquième parties du code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics et notamment ses articles L 2212-2 et L 2212-4 ;
- Vu le budget principal 2024 ;
- Vu l'avis de la commission 1 en charge des finances en date du mardi 30 juillet 2024 ;
- Oui l'exposé du maire ;

Après en avoir délibéré en sa séance du 1^{er} août 2024

ADOPTE

Article 1^{er} : La section de fonctionnement du budget principal 2024 est modifiée de la manière suivante :

Imputation /fonction	Libellés	Mouvements de crédits	Imputation /fonction	Libellés	Mouvements de crédits
61522/810	Entretien bâtiments	-6 283 669	7718/020	Autres produits exceptionnels	+3 366 331
6161/020	Assurances multirisques	+6 000 000			
6232/024	Fêtes et cérémonies	+2 000 000			
6251/021	Voyages et déplacements	+500 000			
6256/020	Frais de mission (agents)	-500 000			
6532/021	Frais de mission (élus)	+1 650 000			
En dépenses		+3 366 331	En recettes		+3 366 331

Article 2 : La section d'investissement du budget principal 2024 est modifiée de la manière suivante :

Imputation -opération /fonction	Libellés	Mouvements de crédits	Imputation -opération /fonction	Libellés	Mouvements de crédits
2031/810	Études et diagnostic	-12 430 000	1321-260/212	FIP Études préalables reconstruction de l'école Ohi Teitei	-571 669
2031-281/810	Maîtrise d'œuvre adressage communal	+12 430 000			
2051/020	Logiciels et outils de gestion	- 571 669			
En dépenses		-571 669	En recettes		-571 669

Article 3 : Le montant global de la section de fonctionnement du budget principal 2024 est arrêté comme suit :
Dépenses de fonctionnement : 1 481 442 632 F CFP
Recettes de fonctionnement : 1 481 442 632 F CFP

Article 4 : Le montant global de la section d'investissement du budget principal 2024 est arrêté comme suit :
Dépenses d'investissement : 881 217 478 F CFP
Recettes d'investissement : 881 217 478 F CFP

Article 5 : La balance du budget principal 2024 est arrêtée comme suit :
Dépenses du budget : 2 362 660 110 F CFP
Recettes du budget : 2 362 660 110 F CFP

Article 6 : Le tribunal administratif de la Polynésie française peut être saisi par la voie du recours, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa notification ou de sa publication. La juridiction administrative compétente peut être aussi saisie par l'application de Télé recours citoyens accessible depuis le site www.telerecours.fr.

Article 7 : La présente délibération est prise pour servir et valoir ce que de droit. Elle est transmise au chef de la subdivision administrative des Îles du Vent.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour copie conforme au registre des délibérations.

Le Maire,

JAMET Anthony

Le Maire de la commune de Taiarapu-Est, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte transmis au haut-commissaire de la République en Polynésie française le

